

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

11 juin 2007

SOMMAIRE

"ACICO" A. & C. Investment Company S.A.	53805	Geopark S.A.	53763
A D E F S.à r.l.	53783	Glitnir Bank Luxembourg S.A.	53783
Angel One (Lux) S.à r.l.	53794	Groupement de Participations Industriel-les S.A.	53783
Angel Two (Lux) S.à r.l.	53794	International Aktiva S.A.	53799
Avroy Finance S.à r.l.	53784	Latino Lux S.A.	53799
Basiliko Glenalla S.à r.l.	53779	Lubelux S.A.	53789
Best Cars, S.à r.l.	53783	Maximillian Centre	53766
Blackheath Holdings S.à r.l.	53786	Morion Investments	53785
Blu 281 S.A.	53781	Murex Participations Luxembourg S.A. ..	53778
Camca Lux Finance Management Company	53781	Paypal Holdings S.A.	53782
Centore Société Financière d'Investissements	53800	Profest Luxembourg S. à r.l.	53762
Charles Investment S.A.	53797	ProLogis Poland XCIV S.à r.l.	53800
CIE Luxembourg S.à r.l.	53795	Reipa Immobilière S.A.	53779
Consult++ S.A.	53778	Schöner Reisen A.G.	53785
Darmor	53798	Ster Der Zee Holding S.A.	53789
D.D.G.	53782	Ster Der Zee Holding S.A.	53793
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	53798	Ster Der Zee Holding S.A.	53793
ELH International S.à r.l.	53780	Stock Bail	53777
Ema S.A.	53778	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	53789
Ema S.A.	53779	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	53789
Ema S.A.	53780	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.	53781
Encore Plus Properties III S.à r.l.	53806	Tres	53778
Encore Plus Properties II S.à r.l.	53775	T.S.R. (Time Share Renting) S.A.	53779
European Media Holdings S.A.H.	53784	Uchimata Holding S.A.	53780
Eurotainment S.A.	53799	Ultima International S.à r.l.	53794
Finderlux S.A.	53793	VCF S.à r.l.	53784
Foudre Participations S.A. Luxembourg	53774	Volutio S.à r.l.	53785
		Winvest International S.A. SICAR	53782
		Yoritomo Holding SA	53780

Profest Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 126.651.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Monsieur Joseph Maia, gérant, né à Maia (Portugal), le 26 novembre 1960, demeurant à F-57050 Plappeville, 38, rue Jean Bauchez.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

PROFEST LUXEMBOURG S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'étude, la réalisation, l'installation et la réparation dans le domaine de la tuyauterie, de la mécanique et de la chaudronnerie ainsi que l'installation et la réparation dans le domaine du chauffage-sanitaire.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Rodange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
Monsieur Joseph Maia, prénommé, cent	100
Total:	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Joseph Maia, gérant, né à Maia (Portugal), le 26 novembre 1960, demeurant à F-57050 Plappeville, 38, rue Jean Bauchez.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: J. Maia, F. Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 2 avril 2007, Relation: EAC/2007/3240. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

F. Kesslerer.

Référence de publication: 2007052836/219/74.

(070052405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Geopark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 126.694.

—

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRADE STATION ENTERPRISES CORP. une société de droit panaméen avec siège social à Torre Universal Building, 12th Floor, Frederico Boyd Avenue, P.O. box 0816, 02033 Panama,

ici représentée par Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GEOPARK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la résiliation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

- TRADE STATION ENTERPRISES CORP, prédésignée, trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent cinquante Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Maître Jean Wagener, avocat, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- b) Maître Paule Kettenmeyer, avocat, née à Luxembourg, le 18 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,
- c) Maître Annick Braun, avocat, née à Luxembourg, le 17 février 1972, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, né à Beauraing (Belgique), le 1^{er} octobre 1948, demeurant à B-6920 Wellin, 176A, rue de Beauraing.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, Relation: LAC/2007/4146. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052930/242/142.

(070052464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Maximillian Centre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is MAXIMILLIAN CENTRE.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 5,000,000 (five millions euros) which shall be represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided into two types named Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one Type B manager.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder Meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3.00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial Year - Balance Sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2007.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 310 (three hundred ten) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, on February 19, 2007.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and
- Mr Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland;

are each appointed as Type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

2) Mr Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

is appointed as Type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

3) Mr Paul Lavery, residing at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

4) The registered office of the Company shall be established at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du C.R.O. sous le numéro 269794.

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est MAXIMILLIAN CENTRE.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) et sera composé de 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement de son article 49-8.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories dénommées administrateur de type A et administrateur de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de Type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante au cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2007.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les

articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, le 19 février 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande; sont chacun nommés administrateur de Type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012.
- 2) M. Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; est nommé administrateur de Type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012.
- 3) M. Paul Lavery, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012.
- 4) Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1146. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052914/242/474.

(070052736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053895/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00262. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of March,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AVIVA FUND SERVICES, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Me Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 258 of 4 February 2006 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 111.140.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, exchange, financing (including through borrowings from third party lenders) and selling of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, which hold properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE +, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The single partner resolves to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, exchange, financing (including through borrowings from third party lenders) and selling of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, which hold properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE +, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to nine hundred euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AVIVA FUND SERVICES, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par M^e Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-ville, le 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 258 du 4 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 111.140.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance, l'échange, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, détenant des biens immobiliers et plus généralement tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à

ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance, l'échange, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, détenant des biens immobiliers et plus généralement tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3310.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052744/220/162.

(070052779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Stock Bail, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.728.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052377/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04827. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Consult++ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.804.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052378/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052379/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04825. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 69.713.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2007

À l'unanimité des administrateurs présents, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social, avec effet 1^{er} avril 2007, à l'adresse suivante:

2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

TRES

C. Bazzone

Administrateur

Référence de publication: 2007052449/6218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052381/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03979. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052382/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04824. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Reipa Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052383/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04909. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 115.830.

EXTRAIT

Il résulte de conventions sous seing privé que la société BASILIKO ENTERPRISES LIMITED a vendu ses 400 parts sociales à la société EXISTA HF en date du 11 avril 2007 et que la société GLENALLA PROPERTIES LIMITED a vendu ses 400 parts sociales à la société EXISTA HF en date du 11 avril 2007, de sorte qu'à compter du 11 avril 2007, le seul associé détenant 800 parts sociales de la société est:

- EXISTA HF, domiciliée Armula 3, 108 Reykjavik, immatriculée 610601-2350 au registre de Reykjavik.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour BASILIKO GLENALLA S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052520/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.901.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052384/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03975. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052385/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04822. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

ELH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052386/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04628. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Uchimata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 17.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 octobre 2006

- la cooptation de la société MADAS S.à r.l., SARL de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en remplacement de Monsieur Carlo Schlessler, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

UCHIMATA HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007052593/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Yoritomo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.909.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052388/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03980. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052390/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03586. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Blu 281 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.374.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 5 février 2007

- La nomination de Monsieur Andrea Ghiringhelli en tant que Président du Conseil d'Administration est acceptée. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2007.

Certifié sincère et conforme

BLU 281 S.A.

DMC SARL / FIDIS SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007052594/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007052394/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04799. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 125.540.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'administration du 19 janvier 2007

En date du 19 janvier 2007, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 2, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR

Signature

Référence de publication: 2007052400/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

D.D.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 23.454.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 août 2006

- Les mandats d'Administrateurs des sociétés FINDI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2006.

Certifié sincère et conforme

D.D.G.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007052595/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Paypal Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.349.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 26 mars 2007 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 30 mars 2007 à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052403/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Glitnir Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052404/7605/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04886. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

A D E F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052406/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03945. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Best Cars, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9453 Bivels, 27, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 105.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052407/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03949. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Groupeement de Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 47.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052408/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03952. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 mars 2007 que:

- Le mandat de DILLON LIMITED en tant que gérant de la Société a pris fin en date du 28 février 2007;

- M. Alain Wojtasik, concessionnaire, né à Havré, le 12 juin 1955, résidant au 30, rue Oscar Sturbois 7021 Mons (Belgique), est nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 février 2007 pour une durée illimitée.

Lors de la publication du 27 mars 2007, dont copie en annexe, le nom du gérant Monsieur Alain Wojtasik a été inscrit incorrectement, c.-à-d. Monsieur Alain Wojtasik.

Le nom correct du gérant est Monsieur Alain Wojtasik.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052777/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

VCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 113.230.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052410/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03957. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

European Media Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 29.138.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Signature

Référence de publication: 2007052412/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05102. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Schöner Reisen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C-M Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 100.042.

Le bilan au 13 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signature

Référence de publication: 2007052413/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05104. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Morion Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 104.108.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signature

Référence de publication: 2007052415/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05108. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4993 Sanem, 4, Cité Schmidernacht.
R.C.S. Luxembourg B 98.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007052416/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05109. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.330.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BLACKHEATH HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11th August, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 3rd November 2006, number 2056.

The meeting was presided over by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The chairman appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Alex van Zeeland, a private employee, residing professionally in Schuttrange.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Split of the shares so that each share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and consequential restatement of paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association as follows:

«5.1 The Company's corporate share capital is fixed at EUR twelve thousand five hundred (12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.»

2. Decision to authorize the following shares transfer:

a) PROMINENT SERVICES LIMITED transfers 58,977 shares to PENBROOK LIMITED;

b) PROMINENT SERVICES LIMITED transfers 80,455 shares to PRIMEROSE LIMITED;

c) PROMINENT SERVICES LIMITED transfers 340,909 shares to APOLLO GOLD LIMITED;

d) PROMINENT SERVICES LIMITED transfers 147,727 shares to MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED;

e) WATSONS PROPERTIES LIMITED transfers 302,500 shares to PRIMEROSE LIMITED,

and acknowledgement of such transfers.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to split the existing shares so that each share has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The meeting resolves to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«5.1 The Company's corporate share capital is fixed at EUR twelve thousand five hundred (12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.»

Second resolution

The meeting resolves to authorize the following shares transfer:

According to five share transfer forms dated March 26th, 2007, which, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, there has been transferred:

a) by PROMINENT SERVICES LIMITED fifty-eight thousand nine hundred seventy-seven (58,977) shares to PENBROOK LIMITED, having its registered office at Trident Chambers, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, number IBC 1378277, British Virgin Islands;

b) by PROMINENT SERVICES LIMITED eighty thousand four hundred fifty-five (80,455) shares to PRIMEROSE LIMITED, having its registered office at Pindarou, 27, Alpha Business Center 2nd Floor, P.C. 1060 Nicosia, Cyprus;

c) by PROMINENT SERVICES LIMITED transfers three hundred forty thousand nine hundred nine (340,909) shares to APOLLO GOLD LIMITED, having its registered office at Trident Chambers, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, number IBC 1378284, British Virgin Islands;

d) by PROMINENT SERVICES LIMITED one hundred forty seven thousand seven hundred twenty-seven (147,727) shares to MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Sea meadow House, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, number IBC 1387013, British Virgin Islands;

e) by WATSONS PROPERTIES LIMITED three hundred two thousand five hundred (302,500) shares to PRIMEROSE LIMITED, prenamed;

The meeting expressly acknowledges such transfers so that the shareholding in the Company will be as follows:

PROMINENT SERVICES LIMITED	306,932
WATSONS PROPERTIES LIMITED	12,500
PRIMEROSE LIMITED	382,955
PENBROOK LIMITED	58,977
APOLLO GOLD LIMITED	340,909
MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED	147,727
Total	1,250,000

Mr Alex van Zeeland, prenamed, acting in his capacity as manager of the company BLACKHEATH HOLDINGS S.à.r.l., declares to accept the transfer of shares on behalf of the company and considers said transfers as duly notified to the company in accordance with article 190 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BLACKHEATH HOLDINGS S.à.r.l.(la «Société») avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, constituée suivant acte passé par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 novembre 2006 au numéro 2056.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Division des parts sociales et reformulation du paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de manière à ce que l'article ait la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

2. Décision d'autoriser les transferts de parts sociales suivants:

a) PROMINENT SERVICES LIMITED transfère 58.977 parts sociales à PENBROOK LIMITED,

b) PROMINENT SERVICES LIMITED transfère 80.455 parts sociales à PRIMEROSE LIMITED,

- c) PROMINENT SERVICES LIMITED transfère 340.909 parts sociales à APOLLO GOLD LIMITED,
 d) PROMINENT SERVICES LIMITED transfère 147.727 parts sociales à MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED,
 e) WATSONS PROPERTIES LIMITED transfère 302.500 parts sociales à PRIMEROSE LIMITED,
 et reconnaissance de ces transferts.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'assemblée décide la division des parts sociales de sorte à ce qu'elles aient une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

L'assemblée décide en conséquence de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser les cessions de parts sociales mentionnée ci-après.

Suite à cinq cessions de parts sous seing privé intervenues le 26 mars 2007, lesquelles cessions resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

- a) PROMINENT SERVICES LIMITED cède cinquante-huit mille neuf cent soixante dix-sept (58.977) parts sociales à PENBROOK LIMITED, ayant son siège social à Trident Chambers, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, numéro IBC 1378277, British Virgin Islands;
 b) PROMINENT SERVICES LIMITED cède quatre vingt mille quatre cent cinquante-cinq (80.455) parts sociales à PRIMEROSE LIMITED ayant son siège social à Pindarou, 27, Alpha Business Center 2nd Floor, P.C. 1060 Nicosia, Chypre;
 c) PROMINENT SERVICES LIMITED cède trois cent quarante mille neuf cent neuf (340.909) parts sociales à APOLLO GOLD LIMITED, ayant son siège social à Trident Chambers, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, numéro IBC 1378284, British Virgin Islands;
 d) PROMINENT SERVICES LIMITED cède cent quarante sept mille sept cent vingt-sept (147.727) parts sociales à MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED Sea meadow House, Blackbourne Highway, Roadtown, Tortola, numéro IBC 1387013, British Virgin Islands;
 e) WATSONS PROPERTIES LIMITED cède trois cent deux mille cinq cents (302.500) parts sociales à PRIMEROSE LIMITED, précitée;

L'assemblée accepte expressément ces cessions de parts de sorte que les parts sociales sont réparties comme suit:

PROMINENT SERVICES LIMITED	306.932
WATSONS PROPERTIES LIMITED	12.500
PRIMEROSE LIMITED	382.955
PENBROOK LIMITED	58.977
APOLLO GOLD LIMITED	340.909
MANFORD WORLDWIDE INVESTMENTS LIMITED	147.727
Total	1.250.000

Monsieur Alex van Zeeland, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société BLACKHEALTH HOLDINGS S.à r.l., déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et les considère comme dûment notifiées à la société, le tout conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, A. Van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3516. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052727/220/171.

(070052758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007052418/220/12.

(070052764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour LUBELUX

Signature

Référence de publication: 2007052417/278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04887. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ster Der Zee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 51.784.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052419/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05157. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 522.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of March,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

hereby represented by Mrs Stephanie Ancien, lawyer, having his office in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 23 March 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 1239 of 3 December 2004, last time amended by a deed of notary Gérard Lecuit, on 15 décembre 2006, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 104.119.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-) so as to raise it from its current amount of five hundred nineteen thousand seven hundred euro (EUR 519,700.-) divided into five thousand one hundred ninety-seven (5,197) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to five hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 522,800.-) divided into five thousand two hundred twenty-eight (5,228) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue thirty-one (31) new shares so as to raise the number of shares from five thousand one hundred ninety-seven (5,197) shares to five thousand two hundred twenty-eight (5,228) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of thirty-one (31) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-) so as to raise it from its current amount of five hundred nineteen thousand seven hundred euro (EUR 519,700.-) divided into five thousand one hundred ninety-seven (5,197) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to five hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 522,800.-) divided into five thousand two hundred twenty-eight (5,228) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue thirty-one (31) new shares so as to raise the number of shares from five thousand one hundred ninety-seven (5,197) shares to five thousand two hundred twenty-eight (5,228) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Stephanie Ancien, lawyer, having his office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, for thirty-one (31) new

shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription of thirty-one (31) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 522,800.-) divided into five thousand two hundred twenty-eight (5,228) shares, with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

représentée par Madame Stephanie Ancien, avocat, ayant son bureau à Luxembourg,
aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 mars 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N ° 1239 du 3 décembre 2004, modifié la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit du 15 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 104.119.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cinq cent dix-neuf mille sept cents euros (519.700,- EUR) divisé en cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à cinq

cent vingt-deux mille huit cents euros (522.800,- EUR) divisé en cinq mille deux cent vingt-huit (5.228) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Émission de trente et une (31) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) parts sociales à cinq mille deux cent vingt-huit (5.228) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de trente-et-une (31) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1^{er} à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cinq cent dix-neuf mille sept cents euros (519.700,- EUR) divisé en cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à cinq cent vingt-deux mille huit cents euros (522.800,- EUR) divisé en cinq mille deux cent vingt-huit (5.228) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trente et une (31) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) parts sociales à cinq mille deux cent vingt-huit (5.228) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu Madame Stephanie Ancien, avocat, ayant son bureau à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, trente et une (31) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer trente et une (31) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à SWIP (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-deux mille huit cents euros (522.800,- EUR) divisé en cinq mille deux cent vingt-huit (5.228) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ancien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3332. — Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052733/220/190.

(070052761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ster Der Zee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 51.784.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052421/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05158. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ster Der Zee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 51.784.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052422/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05159. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Finderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052424/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04048. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 décembre 2006 entre la société CLARENCE INVESTMENTS LLC et la société APOLLO STAR TWO LIMITED, que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé les 500 parts sociales (cinq cents parts sociales) qu'elle détenait dans la société ANGEL ONE (LUX) S.à.r.l. à la société APOLLO STAR TWO LIMITED.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007052768/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Angel Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.177.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 décembre 2006 entre la société CLARENCE INVESTMENTS LLC et la société ANGEL ONE (LUX) S.à.r.l., que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé les 500 parts sociales (cinq cents parts sociales) qu'elle détenait dans la société ANGEL TWO (LUX) S.à.r.l. à la société ANGEL ONE (LUX) S.à.r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007052769/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.590.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2007 à 10.00 heures

1 - a été nommé gérant unique Monsieur Hendrik D.G.A. Vanden Berghe, né le 25 avril 1979 à Gent, Belgique et demeurant Heirweg 154, B-9270 Laarne, Belgique,

à effet du 13 avril 2007,

en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim.

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 13 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2007.

ULTIMA INTERNATIONAL S.à r.l.

H. D.G.A. Vanden Berghe

Gérant unique

Référence de publication: 2007052430/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

CIE Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.077.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société à responsabilité limitée CIE LUXEMBOURG S.à.r.l. (the «Company») having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 18th July, 2000, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations (the «Mémorial»), Nr. C-909 of 23rd December, 2000 and by deed of the undersigned notary on 23rd December, 2005, published in the Mémorial, Nr. C-1232 of 26th June, 2006.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, accountant, residing in Reichlange (Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Christelle Rétif, chartered accountant, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Frias, company manager, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Redemption and cancellation of the four hundred seventy (470) shares held by CIE MANAGEMENT II LIMITED and consequential reduction of the issued share capital of the Company by eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) from currently twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seven hundred fifty Euro (€ 750.-), the amount of eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) being repaid to CIE MANAGEMENT II LIMITED, and

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) from seven hundred fifty Euro (€ 750.-) to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by the issue to BC PARTNERS HOLDINGS Ltd. of four hundred seventy (470) shares, at an issue price per share of twenty-five Euro (€ 25.-). Consequently the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company need not be amended.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to (i) redeem the four hundred seventy (470) shares held by CIE MANAGEMENT II LIMITED by repaying to CIE MANAGEMENT II LIMITED the amount of eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-), (ii) cancel the four hundred seventy (470) shares so redeemed and (iii) consequently reduce the issued share capital of the Company by eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) from currently twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seven hundred fifty Euro (€ 750.-).

As a consequence of such redemption and cancellation, BC PARTNERS HOLDINGS Ltd. was the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) in order to bring it from seven hundred fifty Euro (€ 750.-) to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by the issue of four hundred seventy (470) new shares.

Each of the four hundred seventy (470) new shares has been subscribed by the sole shareholder, BC PARTNERS HOLDINGS Ltd., pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities, at an issue price of twenty-five Euro (€ 25.-) and the amount of eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-) has been transferred from the distributable reserves to the capital account in payment of the total subscription price of the new shares.

Proof of the existence and of the amount of the distributable reserves of the Company has been given to the notary through (i) the unaudited financial statements of the Company as of 31st October, 2006, (ii) a report of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. dated 23rd November, 2006 and (iii) a report by the board of managers of the Company dated 23rd November, 2006, evidencing that the Company's distributable reserves amount at least to eleven thousand seven hundred fifty Euro (€ 11,750.-).

Consequently, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which reads as follows:

« **Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

did not need to be amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- Euro).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the above appearing parties, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CIE LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée selon acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg-Eich en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 18 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° C-909 le 23 décembre 2000 et par acte du notaire soussigné le 23 décembre 2005, publié au Mémorial n° C-1232 le 26 juin 2006.

L'assemblée a été présidée par M. Pierre Stemper, comptable, demeurant à Reichlange (Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Mme Christelle Rétif, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur M. Manuel Frias, gérant de société, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

1. Rachat et annulation des quatre cent soixante dix (470) parts sociales détenues par CIE MANAGEMENT II LIMITED et partant réduction du capital souscrit de la Société de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) d'actuellement douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à sept cent cinquante euros (€ 750,-), le montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) étant remboursé à CIE MANAGEMENT II LIMITED, et

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) de sept cent cinquante euros (€ 750,-) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) par l'émission à BC PARTNERS HOLDINGS Ltd. de quatre cent soixante dix (470) parts sociales, à un prix d'émission par part sociale de vingt-cinq euros (€ 25,-). Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société n'a pas besoin d'être modifié.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a de manière unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de (i) racheter les quatre cent soixante dix (470) parts sociales détenues par CIE MANAGEMENT II LIMITED en remboursant à CIE MANAGEMENT II LIMITED le montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-), (ii) annuler les quatre cent soixante dix (470) parts sociales ainsi rachetées et (iii) partant réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) d'actuellement douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à sept cent cinquante euros (€ 750,-). Suite à ces rachat et annulation, BC PARTNERS HOLDINGS Ltd. est devenu le seul associé de la Société.

Seconde résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) pour le porter de sept cent cinquante euros (€ 750,-) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) par l'émission de quatre cent soixante-dix (470) parts sociales.

Chacune des quatre cent soixante-dix (470) nouvelles parts sociales ont été souscrite par l'associé unique, BC PARTNERS HOLDINGS Ltd, conformément à un bulletin de souscription qui, ayant été signé par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, sera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement, à un prix d'émission de vingt-cinq euros (€ 25,-) et le montant de onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-) a été transféré des réserves distribuables au compte de capital, en paiement du prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales.

Preuve de l'existence et du montant des réserves distribuables de la Société a été donnée au notaire par (i) les états financiers non révisés de la Société au 31 octobre 2006, (ii) un rapport de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. du 23 novembre 2006 et (iii) un rapport du conseil de gérance de la Société du 23 novembre 2006, qui montrent que les réserves distribuables de la Société se chiffrent au moins à onze mille sept cent cinquante euros (€ 11.750,-).

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, qui prévoit que:

« **Art. 6. Capital.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

n'a pas besoin d'être modifié.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte, sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Stemper, C. Rétif, M. Frias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 27, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052722/211/140.

(070052716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Charles Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 39.197.

DISSOLUTION

Extrait du p.v. de l'A.G.E. tenue en date du 9 mars 2007

L'Assemblée Générale a prononcé la clôture de la liquidation de la société CHARLES INVESTMENT S.A. A partir de ce jour, la société CHARLES INVESTMENT S.A. a cessé d'exister.

Tous les documents et livres comptables de la société sont conservés pour une durée de 5 ans au siège social de la société, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052432/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue en date du 27 mars 2007 a pris acte de la démission de Madame Simone Retter et de Monsieur Marc Hoffmann comme administrateurs de notre banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2007 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Richard et Luc Onclin, pour une durée de 4 ans et a nommé Messieurs Axel Miller et Jacques Guerber comme administrateurs de la banque, pour une durée de 4 ans.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration de DEXIA BIL se compose comme suit:

François Narmon Président

Pierre Richard Vice-président

Frank Wagener Administrateur-délégué,

Philippe Bourguignon Administrateur

Jean Duschène Administrateur

Fernand Fischer Administrateur

Jacques Guerber Administrateur

Axel Miller Administrateur

Luc Onclin Administrateur

Jacques Rogge Administrateur

Serge Schimoff Administrateur

Gaston Schwertzer Administrateur

René Steichen Administrateur

Donny Wagner Administrateur

Fernand Welschbillig Administrateur

L'adresse professionnelle de Monsieur Axel Miller est:

DEXIA S.A., 11, place Rogier B-1210 Bruxelles

L'adresse professionnelle de Monsieur Jacques Guerber est:

DEXIA S.A., Tour Dexia La Défense 2, 1 passerelle des Reflets TSA 12203 F-92919 La Defense Cedex

Luxembourg, le 28 mars 2007.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE

J.-P. Putz / M. Revelant

Attaché de direction / Attaché de direction

Référence de publication: 2007052797/6/38.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Darmor, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 91.939.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2007

Les actionnaires ont nommé avec effet au 15 janvier 2007 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2006

- M. Pascal Lelcerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy, France, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- M. Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana, Turquie, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

et ont accepté la démission avec effet au 15 janvier 2007 de M. Godfrey Abel et de M. Marek Domagala.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Peter Allen, M. Pascal Leclerc et M. Jean And.

Les actionnaires ont approuvé le transfert de siège social du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 10 avril 2007.

Pour DARMOR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052438/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Eurotainment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.016.

Suite notamment à la démission des organes de la société, Maître Didier Schönberger dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation de la société EUROTAINMENT S.A.

Fait à Luxembourg le 2 avril 2007.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007052447/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

International Aktiva S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.459.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

AKTIVA INVEST INTERNATIONAL N.V.

Signature

Référence de publication: 2007052695/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05143. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Latino Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 107.263.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 avril 2007 de la société anonyme LATINO LUX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 5 avril 2005, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 107.263.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Herman-Joseph Gulden en tant qu'administrateur et révoque la nomination de Mme Grossmann Ursula du mandat d'administrateur.

L'assemblée accepte les nominations des administrateurs, à savoir M. Sportschuetz Martin, demeurant à Dubai-UAE, Villa Fairouz n ° 2, Dunai Merina PO box 48748, Mme Dorathea Bahnsen, demeurant à 4 Richard-Dehmen-Strasse,

Hamburg, et M. René Moris, demeurant à L-6975 Rameldange, 28 am Bounert jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

G. Heydel / G. Apel / R. Moris
Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2007052444/1801/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Centore Société Financière d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.028.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2007 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg
- Messieurs Riccardo Moraldi, employé privé demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Joë Lemmer, de Monsieur Joseph Hansen et de Madame Anne Hertzog démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007052453/5878/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

ProLogis Poland XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.985.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XCIV S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management

and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are)

appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XCIV S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4360. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053564/220/272.

(070053881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

"ACICO" A. & C. Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 15.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007052706/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05040. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of March,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Me Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES III S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES III S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a notarial deed, on 18 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 350 of March 10, 2007 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-123.420.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole Resolution

The single partner resolves to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to nine hundred euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ENCORE PLUS PROPERTIES II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par Me Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES III S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte notarié, le 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 19 mars 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 123.420.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et enga-

gements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007. Relation: LAC/2007/3311. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052746/220/165.

(070052782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.